

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 mars 2008

Vote des budgets primitifs 2008

1- Budget principal.

Fonctionnement.

Dépenses: 291 524 €

Recettes : 291 524 €

Investissements.

Dépenses : 205 884 €

Recettes : 205 884 €

Afin de compenser la perte de dotations d'état de 4000 € pour l'année 2008, l'assemblée a décidé avec 10 voix pour et une contre l'augmentation des 3 taxes communales de 4,5% : Habitation, Foncier bâti et non Bâti. La taxe professionnelle en raison de son plafonnement n'a pas été touchée.

2- Budget eau et assainissement.

Fonctionnement.

Dépenses : 82 226 €

Recettes : 82 226 €

Investissements.

Dépenses : 652 966 €

Recettes : 652 966 €

Ce budget est voté en équilibre par une augmentation de 4% du prix du m³ d'eau et d'assainissement consommée. Cette augmentation tient compte d'une décision prise en 2005, de lisser sur 3 ans l'augmentation de 10% du prix de l'eau, afin de faire face aux dépenses de fonctionnement à venir.

Elagage des arbres en bordure de voies communales.

Tous les trois ans, les employés communaux procèdent à l'élagage, voire l'abattage d'arbres situés en bordure de voies publiques afin de sécuriser les sites. La commune est souvent mise en cause par des propriétaires riverains de ces voies, prétextant le fait que la commune outre passe ses prérogatives. En conséquence, Monsieur le Maire prendra un arrêté obligeant les propriétaires de ces parcelles à élaguer et abattre les arbres pouvant présenter un danger. Il sera accordé un délai chaque année du 1er novembre au 1er mars, pour que ces personnes puissent intervenir sur leurs plantations. En cas de manquement, les employés communaux se chargeront, passé ce délai, de procéder à l'abattage et à l'élagage de ces arbustes.

Demandes de subventions (Dotation Globale d'Équipement et Conseil Général) pour l'achat d'un tracteur et les travaux de confortement du Pont du Pouget.

Fait à Pourcharesses, le 7 avril 2008,
Le maire,
René CAUSSE